

Accompagnement au métiers du secteur **SANTÉ & SOCIAL**

OBJECTIFS

La VAE permet de reconnaître l'expérience acquise par un individu et de la valoriser par un diplôme.

À l'issue de l'accompagnement, vous serez capables de :

- Identifier, organiser, valoriser les éléments de votre expérience professionnelle et personnelle en vue de la constitution du dossier de VAE,
- Préparer l'entretien et la soutenance du dossier avec le jury.

DÉROULEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT

→ Un Architecte Accompagnateur de Parcours vous accompagne dès le début de votre démarche et tout au long de votre VAE, du diagnostic de vos compétences jusqu'au bilan après le jury.

- Une fois le choix du diplôme fait :
- Étape 1 : Déposer sa candidature sur le site de France VAE
 - Étape 2 : Rencontrer son architecte-accompagnateur de parcours VAE*
 - Étape 3 : Rechercher son financement
 - Étape 4 : Envoi du dossier de faisabilité au certificateur
 - Étape 5 : Rédaction du dossier de validation
 - Étape 6 : Entretien avec le jury

Le contenu et la durée de votre accompagnement seront adaptés en fonction de vos besoins.

MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT :

Le temps d'accompagnement s'organise selon les modalités prévues par France VAE et selon les financements octroyés, à savoir :

- Accompagnement individuel (maximum 30h)
- Accompagnement collectif (maximum 20h)
- Séquences formatives (maximum 70h)
- Immersion professionnelle (maximum 70h)

Chacun de ces temps est planifié (calendrier) et respecte un déroulé pédagogique selon trois phases, de l'acquisition de la méthode à la préparation au passage devant un jury.

Ces séances se déroulent dans les locaux des organismes accompagnateurs qui mettent à disposition des salles pour la réalisation de ses prestations ou dans des locaux mis à disposition par l'employeur en cas d'accompagnement en intra.

Selon certaines situations, le distanciel pourra être envisagé.

MÉTHODES & MOYENS PÉDAGOGIQUES

- L'accompagnement propose :
- Une méthodologie pertinente de lecture et d'utilisation des référentiels professionnels, ainsi que du dossier de validation. Cette méthodologie vise aussi à éclairer l'expérience ; une expérience vue comme le contexte d'émergence des compétences professionnelles du candidat.
 - Une expertise métier proposant une réflexion sur la pratique, la posture et l'identité professionnelle.

Akteap

Coordonnées

4 Rue de l'Oratoire
69300 - Caluire-et-Cuire
04 87 65 71 46
contact@akteap.cneap.fr

www.akteap.fr

cfc@akteap.cneap.fr



PUBLIC

- Salariés du secteur privé
- Demandeurs d'emploi
- Bénévoles
- Proches aidants

Le parcours France VAE est accessible à toute personne ayant des compétences liées au diplôme visé.

Accessible aux personnes en situation de handicap, nous consulter pour tout aménagement de parcours.

DURÉE & ORGANISATION

- De 6 à 8 mois
- Plusieurs rythmes possibles
- En présentiel ou distanciel

NOMBRE DE PERSONNES

- Accompagnement individuel ou collectif possible, en fonction du diplôme visé.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Admission sur dossier

LIEUX

- **Le Puits de l'Aune** : 17, rue Louis Blanc 42041 FEURS.
- **LPP Saint-Ennemond** : 10 Rue du Pilat 42207, SAINT-CHAMOND.
- **LEAP d'ENNEZAT** : 1, route de Riom 63720, ENNEZAT.

TARIFS

- Entretiens de faisabilité : 150 € / pers.
- Prestation individuel : 80 € / h
- Prestation collective : 55 € / h
- Séquences formatives / AFGSU / Stages : nous consulter.

LES POINTS FORTS

- La qualité et la spécificité de l'accompagnement proposé repose sur :
 - › La formation spécifique à l'accompagnement VAE suivie au préalable par tous les accompagnateurs
 - › L'accompagnateur participe régulièrement à des jurys VAE.
 - › La participation régulière des accompagnateurs à des réunions d'échanges de pratiques (régulation)
 - › Suivi par un accompagnateur référent, expert du travail social ou de la santé, professionnel de terrain ou formateur



SANCTION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- Attestation de suivi d'accompagnement.



LE RÔLE DE L'AAP

(Architecte Accompagnateur de Parcours) :

→ L'accompagnateur aide, conseille et soutient le candidat en tant qu'acteur de sa démarche et auteur de son dossier de validation. L'accompagnateur a un rôle de facilitateur. L'accompagnateur doit :

- › Apporter des précisions sur l'organisation et les contenus des référentiels et du dossier de validation,
- › Apporter une méthodologie de travail et proposer des outils,
- › Aider à l'identification et au choix des situations et activités les plus significatives et pertinentes et à leur mise en lien avec les référentiels d'activités et de compétences,
- › Aider et accompagner le candidat dans son travail de mémoire, d'explicitation, d'analyse, de modélisation et de formalisation de ses expériences.

Plus d'infos sur : vae.gouv.fr

Organisme de formation :

Aktéap

Association loi 1901
N°SIRET : 503 049 215 00026
Déclaration d'activité
enregistrée sous le numéro
84 69 17362 69.
Cet enregistrement ne vaut
pas agrément de l'Etat.